FICHE TECHNIQUE

FILTRES EASYLOCK®

PROTECTION CONTRE LES GAZ, VAPEURS & POUSSIÈRES

POUR LES MASQUES DE LA SÉRIE 7000 ET 9000

Filtres antigaz

9100 A1
9200 A2
9300 ABE1
9400 ABEK1
9500 A2B2E1
9600 AX
9800 ABEK2

Filtres à particules

9010 P1 R
9020 P2 R
9022 P2 R+Ozone
9030 P3 R
9032 P3 R+Ozone

Filtres pré-assemblés

9120 A1P2 R
9230 A2P3 R
9430 ABEK1P3 R
9730 ABEK1HgP3 R D

SYSTÈME DE RACCORD EASYLOCK®

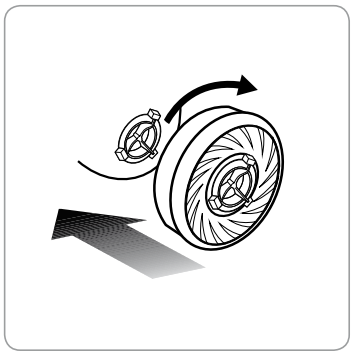

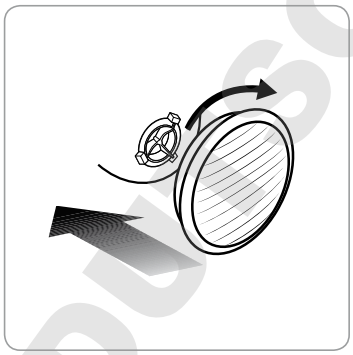

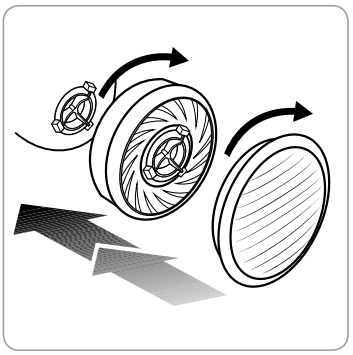

CARACTÉRISTIQUES

- Les filtres à particules peuvent être montés soit sur les cartouches antigaz EasyLock® soit directement sur la pièce faciale.
- La manipulation est facile étant donné qu'aucun adaptateur ou support de filtres à particules n'est nécessaire avec le système EasyLock® de Moldex
- La technologie unique du filtre plié Moldex réduit la résistance respiratoire et accroît considérablement la capacité des filtres à particules.
- Le choix des filtres pré-assemblés offre la simplicité d'utilisation des filtres combinés et aussi une économie grâce aux pré-filtres à particules changeables.
- La logistique est simplifiée avec en moyenne 30% d'articles en moins à gérer avec le système EasyLock®.
- 100% PVC-FREE: tous les produits et emballages Moldex sont 100% sans PVC.

CERTIFICATION

Les filtres EasyLock® répondent aux exigences des normes EN 14387:2004 + A1:2008 et EN 143:2000 + A1:2006, ils sont marqués CE conformément à la Directive Européenne 89/686/EEC. L'institut professionnel pour la sécurité dans le travail IFA à St Augustin (0121) en Allemagne est l'organisme responsable des tests de conformité (article 10) et de la surveillance des produits (article 11B). Les produits sont fabriqués dans une usine certifiée ISO 9001.

MATÉRIAUX

Filtre à particules: Polypropylène
Filtre à particules: Polypropylène, Charbon actif (pour ref. 9022 et 9032)
Support de filtre à particules: Polypropylène
Filtre antigaz: Charbon actif
Contenant filtre antigaz: Polystyrène

POIDS (pièce)

9100: 66 g	**9600:** 112 g	**9030:** 30 g	**9730:** 127 g
9200: 87 g	**9800:** 134 g	**9032:** 27 g	
9300: 67 g	**9010:** 16 g	**9120:** 84 g	
9400: 92 g	**9020:** 17 g	**9230:** 117 g	
9500: 109 g	**9022:** 24 g	**9430:** 122 g	

INFORMATIONS IMPORTANTES POUR LES UTILSATEURS

- Le masque et les filtres doivent être choisis en fonction de la concentration des polluants. (voir tableaux 1,2 et 3)
- En présence de gaz aux propriétés alarmantes insuffisantes, seuls peuvent être utilisés des filtres répondant à des consignes d'utilisation bien définies par rapport à l'usage qui en est fait.
- Si les conditions d'utilisation sont inconnues ou changeantes, il faut utiliser un appareil respiratoire isolant.
- Le produit ne contient aucune partie métallique pouvant être source d'amorçage dans des atmosphères potentiellement explosives.

DOMINIQUE DUSCHER SA

FICHE TECHNIQUE

FILTRES EASYLOCK®

PROTECTION CONTRE LES GAZ, VAPEURS & POUSSIÈRES

DURÉE DE VIE DES FILTRES ANTIGAZ ET FILTRES À PARTICULES

Si, lors d'une exposition à des gaz ou vapeurs, vous détectez des odeurs, cela signifie que les filtres antigaz sont saturés et qu'ils doivent être remplacés (même sans être utilisés au plus tard 6 mois après ouverture de leur emballage d'origine). Remplacez les filtres à particules lorsque vous constatez que votre respiration devient plus difficile. Remplacez les filtres toujours par paire. Respectez la date de péremption (use-by-date).

STOCKAGE

Stockez les filtres dans un emballage fermé, dans un endroit sec et non contaminé. Protégez-les des rayonnements solaires et de la chaleur.

LES FILTRES SONT DES DÉCHETS SPÉCIAUX

Ils doivent être éliminés dans le respect des dispositions relatives au traitement de ces déchets dans le pays d'utilisation. Veuillez vous informer auprès des autorités concernées.

TYPES DES FILTRES ANTIGAZ / EN14387

tableau 1

Type	Couleur	Champs d'applications
A	marron	Gaz et vapeurs organiques, point d'ébullition > 65 °C
B	gris	Gaz et vapeurs inorganiques
E	jaune	Gaz acides (ex. dioxyde de soufre, acide chlorhydrique)
K	vert	Ammoniaque
AX	marron	Vapeurs organiques, point d'ébullition ≤ 65 °C
Hg P3	Rouge-Blanc	Mercure

ATTENTION: Les filtres AX ne doivent être utilisés qu'une seule fois. Les gaz à point d'ébullition bas (≤ 65°C) sont dans la plupart des cas difficilement retenus par les filtres antigaz, cela peut se traduire par des temps d'utilisation plus courts. Référez-vous à la législation nationale en vigueur pour connaître les durées et concentrations d'exposition maximales admissibles en fonction des différents polluants auxquels vous êtes confrontés. N'Utilisez ces filtres que contre des vapeurs ayant de bonnes propriétés d'alerte. Les filtres AX n'offrent pas une protection adéquate contre les gaz à point d'ébullition bas et variable. Si vous avez des questions sur l'utilisation de filtres AX, veuillez contacter Moldex. Les filtres 9730 ABEK1Hg P3 ont un temps maximal d'utilisation contre le mercure de 50h.

CLASSES DES FILTRES ANTIGAZ / EN 14387

tableau 2

Classe	FPA* pour les demi-masques de la série 7000	FPA* pour les masques complets de la série 9000
1	1000 ppm (0,1 % vol.) ou 50 x VL*	1000 ppm (0,1 % vol.) ou 400 x VL*
2	5000 ppm (0.5 % vol.) ou 50 x VL*	5000 ppm (0.5 % vol.) ou 400 x VL*

FPA= facteur de protection assigné
*FPA issu de l'annexe C de la norme NF EN 529
VL = VLCT ou VL 8h ou concentration limite admissiblePrendre à chaque fois la valeur la plus basse

CLASSES DES FILTRES À PARTICULES EN 143:2000 + A1:2006

tableau 3

Classe	FPA* pour les demi-masques de la série 7000	FPA* pour les masques complets de la série 9000
P1 R	4 x VL*	4 x VL*
	Poussières, fumées, brouillard dont la phase liquide est l'eau ou l'huile / aérosols	
P2 R	12 x VL*	16 x VL*
	Poussières fines et toxiques, brouillard dont la phase liquide est l'eau ou l'huile / aérosols, agents biologiques appartenant aux risques de groupe 2	
P3 R	48 x VL*	400 x VL*
	Poussières dangeureuses et cancérogènes, brouillard dont la phase liquide est l'eau ou l'huile / aérosols, agents biologiques appartenant aux risques de groupe 2 et 3, substances CMR	
P2 R + P3 R + Ozone	En plus de l'efficacité de filtration contre les particules, ces filtres ont une efficacité supplémentaire contre l'ozone jusqu'à 1000ppb (particules par milliard) pendant une durée d'utilisation maximale 8h	

FPA= facteur de protection assigné
*FPA issu de l'annexe C de la norme NF EN 529
VL = VLCT ou VL 8h ou concentration limite admissible
Prendre à chaque fois la valeur la plus basse
R: Les filtres sont réutilisables.

En raison du faible poids des filtres moins de 150 g par filtre (combiné) tous les filtres peuvent être utilisés indifféremment sur le masque complet ou sur le demi-masque.
Exception: La réf. 9800 ABEK2 qui combinée avec des filtres à particules P3-9030 ou P2-9020 est prévue pour n'être utilisée qu'avec un masque complet seulement.

L'organisme en charge du contrôle qualité et de la certification de type CE est: IFA 53757 Saint Augustin en Allemagne, n° d'identification: 0121

INFO

Pour toute aide sur la sélection des produits ou pour toute formation, contactez-nous. Nous disposons de différents modules de formation et supports techniques.

MOLDEX-METRIC AG & Co. KG
Îlot Girodet - Bât. A
26500 Bourg Lès Valence

Tél.: +33(0)4 75 78 58 90
Fax: +33 (0)4 75 78 58 91
sales@fr.moldex-europe.com
www.moldex-europe.com

POUR USAGE EXCLUSIF DUTSCHER SAS